



Montréal, 21 mars 2016

Communauté métropolitaine de Montréal  
1002, rue Sherbrooke Ouest  
Bureau 2400  
Montréal (Québec)  
H3A 3L6

**OBJET : Appui au projet de terminal de carburant aéroportuaire de CIAM**

Madame, Monsieur,

La Corporation internationale d'avitaillement de Montréal (CIAM) a déposé un projet de terminal de carburant aéroportuaire qui permettra d'assurer un approvisionnement stable et sécuritaire pour des aéroports du Québec et de l'Ontario dont découlera de nombreux bénéfices, entre autres un investissement d'environ 150 millions de dollars à Montréal-Est.

La Chambre de commerce de la Pointe-de-l'Île n'est pas contre le projet et est prête à offrir son appui, dans le cadre de la consultation publique de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM), portant sur ce projet important pour le développement de la région métropolitaine en autant qu'elle se soumette aux directives de la CMM et soit conforme aux normes de sécurité. Nous recommandons également qu'elle joigne les rangs de l'Association industrielle de l'est de Montréal (AIEM), organisme reconnu qui soutient et fait la promotion de l'activité industrielle de ses membres, selon des principes de développement industriel durable et de responsabilité sociale.

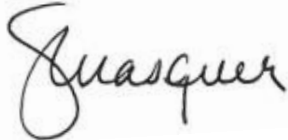
Suite à une présentation de leur projet à notre conseil d'administration, nous avons perçu que celle-ci a été soucieuse de faire preuve de transparence et de collaboration auprès de toutes les instances pouvant être concernées par le projet. CIAM a mené, au cours de la dernière année, un processus structuré d'information et de consultation auprès des parties prenantes et ces démarches ont fait l'objet de rapports et d'une couverture médiatique.

Ce qui a retenu notre attention c'est que ce projet, économiquement responsable, est aussi un projet qui a un impact positif sur l'environnement : la réduction du transport routier permettra ainsi à l'organisation de réduire de 10% ses émissions de gaz à effet de serre. De plus, l'initiative de CIAM redonnerait une seconde vie à un terrain à vocation industrielle situé dans la municipalité de Montréal-Est.

L'étude d'impact a montré que ce projet ne présentait pas de danger pour la qualité de l'air ni de bruit supplémentaire. De plus, les probabilités d'incendie ou d'explosion sont très faibles, ce qui rassure grandement notre organisation. Après la construction du terminal, CIAM payera près d'un million de dollars en taxes scolaires et municipales, comparativement à un maigre 188 000\$ annuellement si le projet ne va pas de l'avant. La construction prévue du projet s'étalera sur un an et permettra la création de 681 emplois directs et 57 emplois indirects, ce qui représente un apport non négligeable à l'économie de la métropole. En période d'exploitation, CIAM évalue que le projet soutiendra une vingtaine d'emplois permanents par année.

Pour toutes ces raisons, la Chambre de commerce de la Pointe-de-l'Île souhaite donner son appui au projet de CIAM qui sera porteur tant sur le plan de la sécurité énergétique qu'il apportera à l'aéroport Montréal-Trudeau, que sur le plan des retombées économiques qu'il générera et de sa contribution à la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES).

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de nos meilleurs sentiments.



Louise Masquer  
Présidente  
Chambre de commerce de la Pointe-de-l'Île

.../2